

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

CONTRAT 8713
N/REF : 3/08/2025 0H41 C:000620 I:03998
V/REF : Contrat N°008713 du 05/03/2012

**SDC 'Les Sorbiers'
C/O FONCIA BOUVET BONNAMOUR
119, AVENUE DE SAXE
69003 LYON**

IMMEUBLE : LES SORBIERS
78 a 84, AVENUE GENERAL FRERE
69008 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Aout 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEES N°82/84 - GAINES VIDE-ORDURES
MOTIF : REDEVANCE DU 2EME SEMESTRE
Donneur d'ordre : Mme M.A. BERNON

NETTOYAGE ET DESINFECTION DE 2 GAINES VIDE-ORDURES DE 8 NIVEAUX,
2 RECEPTACLES, 14 VIDOIRS, 2 CONTAINERS DE 340 LITRES ET 2 CONTAINERS DE
240 LITRES.

2 FOIS L'AN.

FACTURATION : la redevance sera facturée en deux fois, les 1er Février
et 1er Aout de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/04/2025

Prix de base du contrat : 461,96

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 10/2011 Valeur : 108,4
Mois de l'indice de révision : 03/2025 Valeur : 143,8

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
0,50	Nettoyage 2 Gaines V.O/Containers	2/AN	589,92	294,96



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5080009

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

TOTAL H.T.	294,96
T.V.A. a 10,00%	29,49
TOTAL T.T.C.En EURO	324,45

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.